



Comité Directeur

Procès-Verbal n°12

Réunion Plénière du :	Mardi 12 mars 2024
Présidence :	M. William PONT
Secrétaire Général :	M. André VITIELLO
Présents :	Mmes Cathy DARDON – Béatrice MONNIER - MM. Fabien BONARDI - Gérard BORGONI - Albert DI RE - Patrick FAUTRAD – Bruno GIMENEZ – Antoine MANCINO – Jean PAOLINI – Jean-Paul PERON - Jean Paul RUIZ – André SASSELLI – José VIVERO
Excusés :	MM Jérôme LACHEVRE - Philippe SULTAN
Assistent à la séance :	Mme Nathalie COGGIA (Directrice Administrative)

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

CORRESPONDANCE

F.F.F :

- Courrier relatif aux modalités de traitement des demandes de dérogation relatives au port d'équipements pour raison médicale. Seule la direction médicale de la FFF est compétente pour accorder une dérogation relative au port d'un casque ou de collants (ni les commissions de Ligue, de District, ni également l'arbitre ou le délégué).

LIGUE :

- Adressant le tirage au sort des rencontres de Coupes Méditerranée qui se dérouleront les 30 et 31 mars 2024



District du Var de Football



COUPE MEDITERRANEE SENIORS

OCG NICE / ST ZACHARIE

COUPE MEDITERRANEE U20

AC ARLES / HYERES FC
FREJUS ST RAPHAEL / US VELAUXIENNE

COUPE MEDITERRANEE FEMININES

ASPTT MARSEILLE / SC TOULON

COUPE MEDITERRANEE U18 F.

SC TOULON / AUBAGNE FC

COUPE MEDITERRANEE U17

FREJUS ST RAPHAEL / GARDIA CLUB

COUPE MEDITERRANEE U14

GAP FOOT / GARDIA CLUB ou O. MARSEILLE

COUPE MEDITERRANEE U15 F.

SC TOULON / O. MARSEILLE

- Organisation du comptoir de l'emploi spécial « aides à l'emploi » aura lieu au siège de la Ligue Méditerranée le samedi 16 mars 2024 de 9h30 à 16h00. Transmis à tous les clubs.
- Copie de la notification des décisions du dossier FAFA – Acquisition d'un véhicule - pour le club du LAVANDOU BORMES. Transmis à la CDTIS.
- Etat récapitulatif des dossiers FAFA au 01 mars 2024. Transmis à la CDTIS
- Copie de la notification des décisions du dossier FAFA – Equipement – de la Mairie de ST CYR.
- Organisation de la première édition de l'Ecoupe de France, une compétition dédiée à offrir une opportunité exceptionnelle aux licenciés passionnés par le Efootball. Transmis à tous les clubs.
- Adressant l'extrait du procès-verbal du Bureau Exécutif en date du 07 mars 2024. Noté

CLUBS :

- **FC SEYNOIS** : Concernant la chronologie des reports de rencontres dans le championnat U15 D2.
- **O. TARADEAU** : Adressant la démission du bureau de M. Sébastien GIAI-LEVRA, trésorier adjoint ; Damien SIMON, secrétaire général ; Mme Christine MOISAN, secrétaire adjointe. Pris note.



- **TOULON ELITE FUTSAL** : Demande de mise à disposition d'arbitre futsal lors du championnat régional police Palais des sports de Futsal 2024 au Palais des Sports de Toulon le lundi 22 avril 2024. Le Secrétaire Général répondra.

 **DIVERS :**

- **CDOS** : Relance actions Accueil Flamme Olympique du 10 mai 2024. Noté

> Courrier de Mme Lucienne ROQUES, présidente sur une formation destinée aux femmes impliquées dans la vie sportive varoise. Ce programme est axé sur 3 thématiques : L'organisation du sport en France ; le management d'un club, d'un comité – vie statutaire, organisation, gestion de réunions et prise de parole en public.

>> Concours « Sport et Environnement ». Transmis à tous les clubs.

- **DISTRICT DE LA COTE D'AZUR** : Suite à la demande de FREJUS FUTSAL d'intégrer le championnat D1 Futsal de la COTE D'AZUR et après un sondage auprès des clubs de la compétition. Le District est au regret de ne pouvoir donner une suite favorable à la demande de FREJUS FUTSAL. Transmis à la Commission Futsal.

- **DTPJJ LA VALETTE DU VAR** : Invitation à la 5^{ème} édition du Festival Citoyen DTPJJ du Var. Le thème retenu sera cette année est « Les valeurs olympiques et paralympiques : amitié, respect ; excellence et détermination, égalité, inspiration, courage ». Noté.

- **SDJES 83** : Le Ministère des Sports, des jeux olympiques et paralympiques a lancé officiellement la campagne de financement des projets d'envergure régionale, départementale ou locale dont l'objectif est d'obtenir un fort impact ou une valeur ajoutée. Pour plus de renseignement cliquer sur le lien suivant : <https://www.ac-aix-marseille.fr/appel-a-projets-animation-territoriale-jop-2024-124738>. Transmis à tous les clubs.

- **M. Noël LANDON** : Adressant sa candidature pour intégrer une Commission saison 2024/2025. Noté.

*Prochaine Réunion Plénière
Sur convocation*

Le Président : M. William PONT
Le Secrétaire Général : M. André VITIELLO